

Médicis s'engage pour ses adhérents commerçants !

jeu 07/05/2020 - 17:21

Partenaire actif de Culture Presse depuis maintenant 2 ans, Médicis, mutuelle de retraite pour les commerçants indépendants et artisans, a pris des mesures solidaires dans le contexte de crise sanitaire.

La Commission d'action sociale de Médicis, consciente des difficultés rencontrées par ses adhérents, a décidé de **prendre en charge intégralement les cotisations retraite d'avril et mai de ses adhérents à un contrat PER** en cours de versement.

Les élus Médicis ont en effet voté non pas un report mais une prise en charge intégrale des cotisations des mois d'avril et de mai 2020, ce qui représente un peu plus de 6 millions d'euros.

Au titre de la solidarité, Médicis a choisi d'offrir cette mesure à l'ensemble de ses adhérents disposant d'un PER en cours de versement, sans aucune condition (commerce ouvert ou fermé sur la période, baisse du chiffre d'affaires,...).

Les adhérents disposant d'un PER Médicis n'auront donc aucune cotisation à régler pour les mois d'avril et mai 2020. Le Fonds d'action sociale Médicis prend le relais, **ce qui permet aux adhérents concernés de continuer à se constituer des droits pour leur retraite future.**

Pour lire l'ensemble du communiqué de Médicis, voir le document ci-dessous.

[Communiqué Médicis - mobilisation en période de crise sanitaire](#)